



Les Objectifs du Millénaire pour le développement

Nous reconnaissons que, en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. En tant que dirigeants, nous avons donc des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient.

– Déclaration du Millénaire de l'ONU¹

En septembre 2000, les dirigeants du monde entier se sont réunis à l'occasion du Sommet du Millénaire des Nations Unies pour s'engager au nom de leurs pays à accroître les efforts en faveur de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie, de la gouvernance, de la viabilité de l'environnement et de l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'à faire avancer les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de la justice sociale². Dans la Déclaration du Millénaire qui en a résulté, les 189 pays signataires s'engagent d'urgence à vaincre la pauvreté qui continue d'accabler la majorité des êtres humains. Les dirigeants de toute la planète n'ont pas entériné la reconduction des mesures prises jusque là, car ils savaient que cela ne suffirait pas. Ils se sont au contraire fixé des objectifs ambitieux et un calendrier bien défini.

Lors du sommet de l'an 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a également chargé le Secrétaire général de l'ONU d'élaborer un plan de campagne qui permette de tenir les engagements pris dans la Déclaration. C'est ainsi qu'on été élaborés les Objectifs du Millénaire pour le développement, ensemble qui comprend 8 Objectifs proprement dits, accompagnés de 18 cibles et 48 indicateurs³. Ces Objectifs sont absolument sans précédent de par leur ambition, leur caractère concret et le champ qu'ils englobent. Ils sont également uniques dans la mesure où ils reconnaissent explicitement que l'élimination de la pauvreté ne peut être obtenue que par un renforcement des partenariats entre les différents acteurs du développement et par une action plus résolue des pays riches – expansion du commerce, allègement de la dette, transferts de technologies et fourniture d'aide.

UN PROGRAMME POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les Objectifs du Millénaire pour le développement reprennent beaucoup des points sur lesquels achoppe de longue date le développement humain. Contrairement aux trois premières Décennies de développement (les années soixante, soixante-dix et quatre-vingt) proclamées par les Nations Unies, qui visaient surtout à stimuler la croissance économique, ils font du bien-être des personnes et de la réduction de la pauvreté le but central du développement mondial – approche défendue par le *Rapport mondial sur le développement humain* depuis sa première édition.

Ces Objectifs et la promotion du développement humain procèdent d'une même motivation et témoignent d'un même engagement vital à promouvoir un bien-être des individus fondé sur les principes de dignité, de liberté et d'égalité de tous. C'est à partir de ces jalons qu'il est et qu'il sera possible de mesurer les avancées en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils incarnent le projet dessiné par la Déclaration du Millénaire, qui puise son inspiration dans les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de respect de la nature et de partage des responsabilités. Ces valeurs sont très proches de la notion de bien-être humain à l'œuvre dans le concept de développement humain. Elles rejoignent également le principe essentiel que sont les droits de l'homme. Ainsi, ces Objectifs, le développement humain et les droits de l'homme procèdent-ils de la même visée (fiche technique 1.1).

Chacun des *Rapports mondiaux sur le développement humain* affirme que le but du développement consiste à améliorer l'existence des personnes en leur permettant d'accéder à un éventail de choix plus large, à davantage de liberté et à plus de dignité. La pauvreté ne se limite pas aux restrictions qui découlent d'une insuffisance de revenus. Elle prive également des moyens les plus simples de mener une vie créative et épanouissante. Ainsi, les individus en mauvaise santé se retrouvent exclus des décisions importantes de la communauté dans laquelle ils vivent ou n'ont pas le loisir de décider du cours de leur existence. Ce sont ces formes de privation qui différencient la pauvreté humaine de la pauvreté monétaire.

Les Objectifs et la promotion du développement humain procèdent d'une même motivation et témoignent d'un même engagement à promouvoir un bien-être des individus fondé sur les principes de dignité humaine, de liberté et d'égalité de tous

Objectifs du Millénaire pour le développement, développement humain et droits de l'homme : une motivation commune

Les valeurs qui inspirent la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et les Objectifs du Millénaire pour le développement

Comme l'énonce la Déclaration du Millénaire, les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent des repères pour faire progresser le monde vers une vision du développement, de la paix et des droits de l'homme guidée par « certaines valeurs fondamentales [qui] doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle :

- *La liberté.* Les hommes et les femmes ont le droit de vivre et d'élever leurs enfants dans la dignité, à l'abri de la faim et sans craindre la violence, l'oppression ou l'injustice. C'est un mode de gouvernance démocratique et fondé sur la volonté et la participation des populations qui permet le mieux de garantir ces droits.

- *L'égalité.* Aucune personne, aucune nation ne doit être privée des bienfaits du développement. L'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes doit être assurée.

- *La solidarité.* Les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de façon telle que les coûts et les charges soient justement répartis, conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés.

- *La tolérance.* Les êtres humains doivent se respecter mutuellement dans toute la diversité de leurs croyances, de leurs cultures et de leurs langues. Les différences qui existent au sein des sociétés et entre les sociétés ne devraient pas être redoutées ni réprimées, mais vénérées en tant que bien précieux de l'humanité. Il faudrait promouvoir activement une culture de paix et le dialogue entre toutes les civilisations.

- *Le respect de la nature.* La prudence doit prévaloir dans la gestion de toutes les espèces vivantes et de toutes les ressources naturelles, conformément aux principes du développement durable. C'est à cette condition que les richesses incommensurables que la nature nous offre pourront être préservées et léguées à nos descendants. Les modes de production et de consommation actuels, contraires à toute durabilité, doivent être modifiés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et de celui des générations à venir.

- *Le partage des responsabilités.* La responsabilité de la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social, ainsi que des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral. Étant l'institution la plus universelle et la plus représentative qui existe dans le monde, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer à cet égard. » (ONU, 2000, p. 2)

Les Objectifs : des briques pour l'édification du développement humain...

Le concept de développement humain place au centre la personne humaine, et traite de l'élargissement des choix accessibles aux individus dans l'optique d'une vie créative et épanouissante, menée sous le signe de la liberté et de la dignité. Croissance économique, augmentation de l'investissement et des échanges, progrès technologique : tous ces aspects sont très importants. Mais il s'agit de moyens, et non de fins. L'accroissement des choix passe impérativement par le renforcement des capacités humaines, c'est-à-dire de l'ensemble des possibilités d'existence. Les capacités les plus essentielles au développement humain sont les suivantes : vivre longtemps et en

bonne santé, accéder à l'éducation, disposer de ressources nécessaires pour un niveau de vie décent et jouir des libertés civiles et politiques qui permettent de prendre part à la vie de la communauté.

Les trois premières de ces capacités sont prises en compte dans l'indicateur du développement humain (IDH) publié dans ce rapport. Les Objectifs du Millénaire pour le développement, quant à eux, contribuent certes à la concrétisation de ces capacités, mais ne reflètent pas l'ensemble des dimensions essentielles du développement humain, qui constitue un concept bien plus large.

... et droits de l'homme

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement contribuera à faire progresser les droits de l'homme. Chacun d'entre eux peut en effet être directement mis en relation avec les droits économiques, sociaux et culturels énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (articles 22, 24, 25 et 26) et d'autres grands textes protégeant les droits fondamentaux.

Reconnaître que les cibles exprimées par les Objectifs ne sont pas assimilables à de simples aspirations de développement, mais qu'elles visent aussi l'obtention pour tous des droits fondamentaux, comporte d'importantes implications.

- Si l'on prend les Objectifs en ce sens, agir pour les atteindre est une obligation, et non une forme de charité. Cette approche dessine un cadre à l'intérieur duquel il est possible de mettre en avant la responsabilité des différents acteurs, en particulier les gouvernements nationaux, les citoyens, les entreprises et les organisations internationales.

- Les droits de l'homme s'accompagnent d'obligations de la part d'autrui : il faut non seulement s'abstenir de les enfreindre, mais aussi les protéger et promouvoir leur réalisation. Les conventions relatives aux droits de l'homme reconnaissent le be-

soin d'un ordre international qui garantisse le respect de ces droits (article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, article 2 du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) et qui définisse les obligations incombant aux gouvernements et aux autres acteurs afin de contribuer à leur réalisation.

- Considérer les Objectifs à travers le prisme des droits de l'homme permet une meilleure compréhension des politiques et des réformes institutionnelles à mettre en œuvre pour les atteindre. La réalisation pleine et entière du droit à l'éducation, par exemple, demande plus que la généralisation à tous de l'alphabétisation et de l'enseignement primaire. Elle nécessite aussi la participation significative des individus aux décisions publiques sur l'éducation. Enfin, elle suppose que les mesures visant l'accomplissement des objectifs liés à l'éducation soient équitables, c'est-à-dire qu'elles ne désavantagent pas les catégories vulnérables et qu'elles ne contribuent pas à enraciner davantage la discrimination à l'égard de la population féminine. La complète réalisation des droits économiques, sociaux et culturels exige bien plus que celle des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'accomplissement des Objectifs constituera néanmoins une avancée majeure vers cette fin. Parce que les droits à l'éducation, à la santé et à un niveau de vie approprié dépendent d'une croissance économique et d'une réforme institutionnelle à long terme, ils peuvent être réalisés progressivement. Cependant, le rythme acceptable pour cette « réalisation progressive » ou les impératifs pour y parvenir ne sont que rarement explicités : on préfère laisser à chaque pays la tâche de les définir et d'en débattre. Les Objectifs du Millénaire pour le développement définissent de manière plus explicite ce que tous les pays s'accordent à considérer comme exigible. Ce sont des repères à l'aune desquels mesurer les engagements dans ce domaine.

Quelle est la relation entre les visées du développement humain et les Objectifs du Millénaire pour le développement ?

Capacités essentielles au développement humain

Vivre longtemps et en bonne santé

Accéder à l'éducation et à l'instruction

Disposer d'un niveau de vie décent

Bénéficier de libertés civiles et politiques pour être en mesure de prendre part à la vie de la communauté

Conditions essentielles au développement humain

Durabilité des ressources écologiques

Égalité, en particulier égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Environnement économique mondial favorable

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs 4, 5 et 6 : réduire la mortalité des enfants, améliorer la santé maternelle et combattre les principales maladies

Objectifs 2 et 3 : assurer une éducation primaire pour tous et l'autonomisation des femmes en œuvrant à l'égalité des sexes dans l'éducation

Objectif 1 : réduire la pauvreté et la faim
Il ne s'agit pas d'un Objectif du Millénaire pour le développement, mais d'un important objectif international mentionné à la section V de la Déclaration du Millénaire sur les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 7 : assurer la durabilité des ressources écologiques

Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes

Objectif 8 : renforcer le partenariat entre pays riches et pauvres

Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont pour but d'assouplir les contraintes qui pèsent sur la capacité des personnes à faire des choix. Ils ne couvrent pas pour autant la totalité des dimensions – cruciales – du développement humain. Ils sont en particulier muets sur la participation des personnes aux décisions qui affectent le cours de leur vie ou sur les droits civiques et la liberté politique. La participation, la démocratie et les droits de l'homme sont néanmoins des éléments importants de la Déclaration du Millénaire.

Ces Objectifs sont des éléments constructifs du processus de développement humain, chacun d'entre eux contribuant à certaines dimensions fondamentales de ce processus. Ils reflètent également une ambition en matière de droits de l'homme (droit à l'alimentation, à l'éducation, aux soins de santé et à un niveau de vie décent) tels que les énumère la Déclaration universelle des droits de l'homme. La nécessité de garantir l'ensemble de ces droits – économiques, sociaux et culturels – confère des obligations aux autorités des pays riches comme à celles des pays pauvres.

ORIGINE, ÉVOLUTION ET PROLONGEMENT

Les Objectifs du Millénaire pour le développement découlent des principaux buts énoncés lors des différentes conférences sur le développement organisées par les Nations Unies au cours des années quatre-vingt-dix. Ils sont donc le fruit de nombreuses consultations nationales, régionales et internationales, auxquelles ont participé plusieurs millions de personnes et qui ont pris en compte les intérêts respectifs des États, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé. Ces conférences ont souligné la nature plurielle du développement – et sa finalité, le bien-être humain.

Les Objectifs s'inscrivent également dans la lignée des *Objectifs internationaux de développement*, élaborés en 1996 par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour définir la façon dont les 23 donateurs bilatéraux rassemblés dans ce cénacle coopéreront entre eux pour améliorer les conditions d'existence dans les pays en développement au XXI^e siècle. Les objectifs de l'OCDE constituent un précédent de taille, dans la mesure où ils étaient quantifiables et assortis de délais : ils étaient donc contrôlables et susceptibles d'aider à mobiliser les donateurs.

Mais, parce qu'ils avaient été élaborés au sein même de la communauté des donateurs, ils n'ont jamais été pleinement acceptés par les pays en développement ou par la société civile. Une publication de l'an 2000, intitulée *Un monde meilleur pour tous : Poursuite des objectifs internationaux de développement*, a ainsi été très critiquée par les organisations de la société civile, qui lui reprochaient de demander aux pays en dé-

veloppement de rendre compte de leur évolution sans reconnaître le rôle des pays riches et des institutions multilatérales dans ce processus⁴.

Ainsi, bien qu'ils reprennent tous les Objectifs internationaux de développement sauf un, les Objectifs du Millénaire pour le développement n'émergent pas comme le fruit de la réflexion des seuls pays riches. Ils procèdent d'une vision partagée par tous les États, et ils réaffirment la responsabilité collective des pays du monde entier concernant l'amélioration des conditions de vie dans les pays pauvres. Ils reconnaissent également la responsabilité des pays du tiers monde vis-à-vis de leur propre développement, tout en formulant aussi des exigences plus concrètes à l'égard des pays riches.

Il était indispensable, pour l'avenir des pays en développement, de définir les responsabilités de tous les pays. À la différence des sept premiers Objectifs, le huitième, qui prône un partenariat mondial, n'est pas assorti de délais ou d'indicateurs chiffrés permettant d'évaluer les progrès accomplis et de demander des comptes aux différents acteurs. Néanmoins, son inclusion au nombre des Objectifs représente un pas important vers la *solidarité* – un des principes essentiels de la Déclaration du Millénaire.

La Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue en mars 2002 à Monterrey, au Mexique, a confirmé la ratification par le monde entier de la Déclaration du Millénaire et des cibles qu'elle fixe en termes de développement. Cette conférence a proposé les termes d'un nouveau partenariat mondial fondé sur le partage des responsabilités entre pays riches et en développement. Elle a également réaffirmé la responsabilité première des gouvernements nationaux concernant la mobilisation des ressources nationales et l'amélioration de la gouvernance, notamment via des politiques économiques saines et des institutions démocratiques solides. En outre, les pays riches se sont réengagés à rendre l'environnement international plus favorable aux pays en développement et à augmenter leur aide financière⁵. Ces engagements ont été confortés à nouveau lors du Sommet mondial sur le développement durable qui a eu lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002 (chapitre 8).

LES OBJECTIFS MONDIAUX ONT-ILS UNE UTILITÉ ?

La communauté internationale, souvent sous la houlette des Nations Unies, s'est fixé quantité d'objectifs de développement depuis la première Décennie de développement – celle des années soixante. L'histoire de ses échecs est longue. Ainsi, dans la Déclaration d'Alma Ata, en 1977, elle s'était engagée à garantir l'accès aux soins de santé pour tous avant la fin du siècle. Pourtant, en 2000, des millions de pauvres sont morts, victimes de pandémies et d'autres maladies, dont beaucoup auraient pu être aisément

Cette conférence a proposé les termes d'un nouveau partenariat mondial fondé sur le partage des responsabilités entre pays riches et en développement

Ces échecs devraient servir à rappeler à tous les pays leur négligence passée à l'endroit des engagements internationaux qu'ils avaient pris solennellement

évitées par la prévention, ou soignées. De même, lors du Sommet mondial pour les enfants, en 1990, le monde s'est engagé à assurer la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire à l'horizon 2000. Là encore, l'objectif n'a pas été atteint. Ces échecs devraient servir à rappeler à tous les pays leur négligence passée à l'endroit des engagements internationaux qu'ils avaient pris solennellement.

Cependant, on compte aussi de nombreux succès, dont certains spectaculaires. Un objectif en matière de vaccination a été suivi d'une augmentation spectaculaire de la couverture vaccinale, portée de 10-20 % en 1980 à plus de 70 % dans plus de 70 pays en 1990. Et même lorsque des objectifs quantitatifs ne sont pas atteints à la date fixée, ils permettent d'accélérer le changement. Ainsi, en 2000, l'espérance de vie avait été portée à au moins 60 ans dans quelque 124 pays. Au cours des années quatre-vingt-dix, la mortalité infantile a été réduite d'un tiers ou plus dans 63 pays seulement, mais elle l'a été de 20 % dans plus de 100. Ainsi les objectifs mondiaux peuvent-ils faire éclore des ambitions et susciter des efforts (encadré 1.2).

RÉPONDRE AUX CRITIQUES

Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été très favorablement accueillis et ont insufflé une énergie nouvelle à la lutte contre la pauvreté. Néanmoins, ils font également l'objet de critiques. Voici ce qu'on leur reproche :

- Ils sont trop restrictifs, en ce qu'ils omettent des priorités de développement telles que la gouvernance, l'emploi, les soins gynécologiques et obstétricaux et la réforme institutionnelle de la gouvernance mondiale.
- Ils s'appuient sur des critères trop étroits, tels que l'écart entre garçons et filles dans le taux de scolarisation pour évaluer les progrès réalisés vers l'égalité entre personnes des deux sexes, ou encore le nombre de lignes téléphoniques pour mesurer l'accès à la technologie.
- Ils sont irréalistes et créent ainsi les conditions du découragement, tout en risquant d'exposer à la critique les pays qui ne les atteignent pas.
- Ils faussent les priorités nationales et risquent de fragiliser les dirigeants locaux, en favorisant un ordre du jour défini d'en haut et souvent par les donateurs, au détriment des approches participatives qui permettent aux communautés et aux États de fixer leurs propres priorités.

Ces doléances laissent entrevoir les dérapages qui risqueraient de se produire si les Objectifs – en particulier leurs indicateurs chiffrés – étaient sortis de leur contexte et perçus comme des fins en soi, plutôt que comme des jalons vers la visée générale consistant à éliminer la pauvreté humaine. Bien que ces objectifs témoignent d'un consensus autour d'un certain nombre d'objectifs mondiaux de développement essentiels, ils ne constituent pas un nouveau modèle de développement. Et même si tous sont importants, la priorité à donner à chacun doit être déterminée par les

stratégies nationales de développement.

S'ils sont ambitieux, c'est parce qu'il est urgent de faire passer le développement à une vitesse très supérieure. Leur intention n'est pas de mettre au pilori les pays en difficulté, mais plutôt de mobiliser les énergies. Ils interpellent tous les acteurs potentiels afin que soient identifiées les initiatives et les ressources nécessaires. Plus les pays sont démunis et plus l'entreprise est ardue. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les efforts que devront déployer, d'un côté, le Mali pour ramener son taux de pauvreté à 36 % de sa population en 2015⁷ et pour réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans, à 85 pour mille naissances vivantes⁸, et, de l'autre, le Sri Lanka, qui aura à faire descendre son taux de pauvreté à 3,3 %⁹ et son taux de mortalité infantile et postinfantile à 8 pour mille naissances vivantes. Cette comparaison, sans condamner le Mali à l'échec, révèle l'ampleur des difficultés que doivent surmonter les pays les plus pauvres – ainsi que l'immensité du défi qui attend la communauté internationale.

Par ailleurs, le succès ne saurait être évalué uniquement à l'aune du respect des délais impartis pour atteindre les Objectifs. Diviser par deux la pauvreté à l'horizon 2015 ne représente pas une fin mais une étape, puisque les pays touchés ne cesseront de devoir la diviser par deux. En outre, les pays ne sauraient être condamnés pour n'avoir pas atteint les objectifs en temps voulu.

C'EST AUX PAYS EUX-MÊMES DE S'APPROPRIER LES OBJECTIFS MONDIAUX

Quoique adoptés dans l'enceinte des Nations Unies, les Objectifs du Millénaire pour le développement relèvent avant tout des individus, et ne peuvent aboutir que dans la mesure où les pays eux-mêmes s'approprient les efforts et conduisent eux-mêmes les actions nécessaires pour les atteindre.

NÉCESSITÉ D'UNE FORTE APPROPRIATION PAR LES PAYS CONCERNÉS

Les pays en développement poursuivent en fait depuis plusieurs dizaines d'années les objectifs qui sous-tendent les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, ces objectifs nécessitent une nouvelle impulsion politique, afin de réduire plus rapidement la pauvreté humaine. Ce processus est au demeurant déjà à l'œuvre dans de nombreux pays. Chercher à savoir si les Objectifs seront atteints en 2015 et à déterminer la marche à suivre pour y parvenir amène les gouvernements à établir des priorités politiques et à élaborer des stratégies nationales. Plusieurs pays ont augmenté leurs budgets sociaux et lancé de nouveaux programmes dans cette direction. Ainsi, la Bolivie a décidé d'aligner sa politique sociale sur les Objectifs. Elle envisage par conséquent d'augmenter sensiblement ses dépenses de santé et d'éducation. Deux programmes nationaux

Les objectifs mondiaux ont-ils une utilité ?

Dès la naissance des Nations Unies, les États membres de cette organisation ont fixé des objectifs mondiaux, avec plusieurs visées récurrentes. Mettre fin au colonialisme a été un des grands thèmes des années cinquante et soixante. Accélérer la croissance économique et progresser vers d'autres objectifs économiques, tels que l'emploi, l'industrialisation et l'aide internationale, ont dominé les trois premières Décennies du développement (années soixante, soixante-dix et quatre-vingt). Enfin, les objectifs liés à l'alphabétisation, l'éducation, la santé, la survie, l'eau et les infrastructures sanitaires ont été formulés à partir du début des années soixante jusque dans les années quatre-vingt-dix. Ils ont trouvé leur plus forte expression dans la Déclaration du Millénaire de 2000.

Les objectifs des Nations Unies passent souvent pour démesurément ambitieux et rarement atteints. Pourtant, nombre d'entre eux ont été couronnés de succès :

- Éradication de la variole (déclaration de l'Organisation mondiale de la santé, en 1965) : objectif atteint en 1977.
- Vaccination de 80 % des nourrissons (avant leur premier anniversaire) contre les principales maladies infantiles avant 1990 (déclaration de l'Organisation mondiale de la santé, 1974, complétée en 1984) : objectif atteint dans 70 pays environ, même si ces résultats n'ont pas perduré en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.
- Réduction de moitié du nombre d'enfants succombant à des maladies diarrhéiques (Sommet mondial pour les enfants, 1990) : objectif atteint au cours des années quatre-vingt-dix.
- Réduction de la mortalité infantile en dessous de 120 pour 1 000 naissances vivantes à l'horizon 2000 (Sommet mondial pour les enfants, 1990) : objectif atteint dans tous les pays en développement, à 12 exceptions près.
- Éradication de la poliomyélite avant 2000 (Sommet mondial pour les enfants, 1990) : objectif atteint dans 110 pays. En conséquence, cette maladie est aujourd'hui inconnue dans plus de 175 pays du globe.
- Éradication de la dracunculose avant 2000 (Sommet mondial pour les enfants, 1990) : en 2000 le nombre de cas déclarés avait baissé de 97 % et la maladie avait été éradiquée dans tous les pays, à 14 exceptions près.

Des progrès significatifs ont également été accomplis concernant de nombreux autres objectifs, même si ces derniers n'ont pas été complètement atteints :

- Porter la croissance économique dans les pays en développement à 5 % par an avant la fin des années soixante et à 6 % au cours des années soixante-dix (résolution des Nations Unies, 1961) : au cours des années soixante, quelque 32 pays ont dépassé l'objectif des 5 % et, sur les années 1970, 25 ont enregistré une croissance supérieure à 6 %. (Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les résultats ont toutefois été beaucoup plus décevants ; voir chapitres 2 et 4.)
- Accroître la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale (déclaration de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, 1975) : cette part est passée de 7 % en 1970 à 20 % en 2000, bien que ces avancées se soient limitées à un petit nombre de pays.
- Faire passer l'espérance de vie à 60 ans à l'horizon 2000 (résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, 1980) : objectif atteint dans 124 des 173 pays qui se trouvaient en-deçà de ce seuil (ce qui était le cas de presque tous les pays les moins avancés, parmi lesquels un grand étaient situés en Afrique subsaharienne).
- Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans d'un tiers supplémentaire au cours des années quatre-vingt-dix (Sommet mondial pour les enfants, 1990) : 63 pays ont atteint cet objectif. Au total, dans plus de 100 pays, la mortalité infantile a été réduite de 20 %.
- Éliminer ou réduire la faim et la malnutrition à l'horizon 2000 (troisième Décennie pour le développement, années quatre-vingt ; Sommet mondial pour les en-

fants, 1990) : dans les pays en développement, la malnutrition a reculé de 17 % entre 1980 et 2000. Cependant, en Afrique subsaharienne, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 27 millions dans les années quatre-vingt-dix.

- Assurer l'accès de l'ensemble des êtres humains à l'eau potable à l'horizon 1990, puis 2000 (troisième Décennie pour le développement, années quatre-vingt ; Sommet mondial pour les enfants, 1990) : augmentation de 4,1 milliards du nombre de personnes y ayant accès, soit un total de 5 milliards.

L'échec est en revanche presque complet pour certains objectifs :

- Porter l'aide publique au développement à 0,7 % du PNB des pays riches à compter de 1970 (résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1970, Stratégie internationale du développement pour les années soixante-dix) : cette aide a en fait baissé en proportion du PNB et, dans les années quatre-vingt-dix, seuls quatre pays ont atteint l'objectif de 0,7 % (Danemark, Norvège, Suède et Pays-Bas).
- Affecter 0,15 % du PNB à l'aide publique au développement des pays les moins avancés dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix (Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 1981) : 8 des 16 membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont atteint la cible de 0,15 % dans les années quatre-vingt, mais seuls 5 sur 20 y sont parvenus la décennie suivante.
- Réduire de moitié l'analphabétisme des adultes à l'horizon 2000 (Sommet mondial pour les enfants, 1990) : l'analphabétisme est passé de 25 % en 1990 à 21 % seulement en 2000.
- Éliminer le paludisme (déclaration de l'Organisation mondiale de la santé, 1965) : même si de bons résultats ont été enregistrés en Asie et en Amérique latine, le programme « mondial » contre le paludisme lancé dans les années soixante a en grande partie fait l'impasse sur l'Afrique (en raison d'un sentiment d'impossibilité d'y éradiquer cette maladie) alors que ce continent est le premier touché. Au cours des décennies suivantes, la communauté internationale n'a accordé que peu d'attention et de maigres ressources à la lutte contre le paludisme, ce qui a conduit à une fragmentation des interventions.

Savoir si les chiffres accompagnant un objectif mondial ont été atteints donne une indication certes importante, mais insuffisante du succès rencontré. En effet, on ignore ainsi si le fait même de fixer cet objectif a été utile ou pas. Dans bien des cas, les progrès accomplis ont été énormes, bien que les objectifs chiffrés n'aient pas été atteints. On l'a vu avec la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, en 1980 (Assemblée générale des Nations Unies, 1980). Sur les dix années considérées, pratiquement aucun pays en développement n'a rempli pour l'ensemble de sa population les conditions requises. Cependant, la simple existence de ces objectifs mondiaux a attiré l'attention sur les besoins. De ce fait, au cours des années quatre-vingt, l'accès à l'eau potable avait augmenté de 130 % et l'accès aux infrastructures sanitaires de 266 %, soit, dans les deux cas, bien plus que dans les années soixante-dix ou quatre-vingt-dix. Et pourtant, cette Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement a souvent été considérée comme un échec, uniquement parce que ses objectifs chiffrés n'ont pas été atteints.

Une fois fixés, les objectifs approuvés dans le cadre des Nations Unies ont donné lieu à un suivi très inégal. Prenons deux cas extrêmes. On trouve, d'un côté, des objectifs tels que l'accélération de la croissance économique, pour la réalisation desquels la communauté internationale ne s'est guère mobilisée, et, de l'autre, des objectifs tels que l'éradication de la variole, la progression de la couverture vaccinale ou la réduction de la mortalité infantile, pour lesquels la communauté internationale, sous la conduite de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a soutenu les pays dans leur action.

Source : Jolly, 2003.

ont été mis en place à cette fin. Le Cameroun augmente lui-aussi de façon substantielle ses crédits à l'éducation et à la santé et pour leurs campagnes électorales, les partis politiques utilisent des données concernant les progrès accomplis en direction de ces Objectifs.

L'appropriation nationale ne se limite pas à l'appropriation par les pouvoirs publics d'un pays. L'action ne doit pas venir seulement des personnalités politiques et des organismes publics, mais aussi des

communautés, des collectivités locales et des organisations de la société civile. L'impulsion politique visant à susciter un changement d'orientation doit être donnée par la population du pays. C'est elle qui peut exiger des écoles plus nombreuses, et un meilleur accès aux soins et une eau de meilleure qualité, entre autres éléments indispensables au développement. Les Objectifs fournissent un point de départ pour exercer cette pression et mettent les communautés et les individus

Les Objectifs représentent une étape décisive vers la mise en place d'un réel partenariat pour le développement. Ils permettent aussi de mieux cerner ce que l'on doit entendre par partenariat

en position de demander des comptes à leurs dirigeants. Par ailleurs, ils constituent une fiche d'appréciation grâce à laquelle les habitants d'un pays peuvent juger de l'efficacité de leurs dirigeants politiques – depuis les représentants locaux jusqu'aux hautes personnalités du gouvernement, en passant par les parlementaires et les partis d'opposition (chapitre 7).

Les organisations de la société civile, qui vont des organismes d'intérêt local aux réseaux mondiaux, sont des soutiens de taille, qui, par exemple, aident à bâtir des écoles, ou à recentrer la recherche sur les maladies dont on fait d'ordinaire peu de cas. Elles ont aussi un rôle essentiel à jouer dans la surveillance des autorités chargées d'apporter des résultats, et peuvent organiser, au sein des communautés pauvres des débats démocratiques sur les politiques économiques et sociales. Dans les États qui se sont récemment ouverts à la démocratie, l'absence fréquente d'expérience en matière de débats publics sur les choix politiques ou l'inadéquation de ces débats rend la population vulnérable à la rhétorique populiste. Ainsi, la mobilisation sociale autour des Objectifs du Millénaire pour le développement peut aider à nourrir et à consolider les processus démocratiques, et permettre au commun des mortels de faire entendre leur voix et d'influer sur les décisions. Des organisations de la société civile ont commencé à s'intéresser aux Objectifs, mais beaucoup n'en sont pas informées ou s'en méfient¹¹.

LE PARTENARIAT DES PAYS RICHES ET L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Les Objectifs représentent une étape décisive vers la mise en place d'un réel partenariat pour le développement. Ils permettent aussi de mieux cerner ce que l'on doit entendre par *partenariat*. Les accords qui se sont dégagés en 2002, lors de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial sur le développement durable, ont fait progresser le consensus sur les responsabilités respectives des pays en développement et des pays riches. Ainsi, les premiers doivent se concentrer sur l'amélioration de la gouvernance, et plus spécifiquement sur la mobilisation, la répartition et l'utilisation optimales des ressources. Quant aux seconds, ils doivent augmenter les financements à taux préférentiel, alléger davantage la dette et faciliter les échanges commerciaux ainsi que les transferts de technologie (chapitre 8.)

ÉTABLIR CLAIREMENT LE DIAGNOSTIC DES ACTIONS À ENTREPRENDRE

Le monde a besoin d'analyser clairement pourquoi la pauvreté persiste, de situer et d'identifier les principaux obstacles et de définir comment les surmonter. Il incombe à chaque pays pauvre d'élaborer une stratégie nationale en fonction de sa situation.

La communauté internationale doit également définir des priorités quant à ce qu'elle peut faire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette définition des priorités doit procéder d'une analyse objective des plus grands défis et des principales difficultés, des bons et mauvais résultats obtenus avec les mesures déjà prises et des nouvelles idées d'initiatives susceptibles d'accélérer le processus.

Pour permettre cette analyse, le Secrétaire général des Nations Unies a mis en place le Projet de recherche du Millénaire, qui regroupe près de 300 experts des milieux universitaires, de la société civile, des organisations internationales et des secteurs privé et public du monde entier. Le rapport final concernant ce projet paraîtra en 2005.

Le *Rapport mondial sur le développement humain 2003* aide également à identifier les priorités mondiales. Il fournit des données et passe en revue un certain nombre d'idées nouvelles à ce sujet. Rédigé en étroite coopération avec le Projet de recherche du Millénaire, cet ouvrage s'appuie sur les travaux menés à cette occasion, ainsi que sur des recherches menées en interne et commandées à l'extérieur. Il présente :

- Les progrès accomplis de manière générale en direction des Objectifs, avec notamment les domaines dont il faut se préoccuper sans plus attendre (chapitre 2).
- Les contraintes structurelles freinant croissance économique et développement humain, ainsi que les manières de les surmonter (chapitre 3).
- Des possibilités d'action pour atteindre les Objectifs concernant l'éducation, la faim, la santé, l'égalité des sexes, l'eau et les installations sanitaires (chapitre 4).
- Des rôles appropriés pour les secteurs public et privé afin de développer les services collectifs de base (chapitre 5).
- Des possibilités d'action pour réaliser les Objectifs environnementaux (chapitre 6).
- Le rôle des individus dans la création d'une dynamique politique en faveur du changement (chapitre 7).
- De nouvelles orientations pour le commerce, l'allègement de la dette, les transferts de technologies et l'aide, afin d'encourager la mise en œuvre de l'ensemble des Objectifs (chapitre 8).

Placé en exergue du rapport 2003, le Pacte du Millénaire pour le développement en est la pièce maîtresse. Ce pacte présente une approche novatrice destinée à aider les pays du globe à échapper aux pièges de la pauvreté et à réaliser les Objectifs. Il précise les responsabilités des différentes parties prenantes et s'inspire des principes du Consensus de Monterrey (adoptés lors de la Conférence internationale sur le financement du développement), qui légitime la coopération pour le développement à travers l'efficacité potentielle des mesures envisagées plutôt que de la considérer comme un droit acquis.